NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.1/2005/49 16 juin 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (Genève, 13-23 septembre 2005)

NORMES

Référence à des normes EN dans le chapitre 6.9

Communication du Comité européen de normalisation (CEN)*

RÉSUMÉ	
Résumé explicatif:	La proposition vise à actualiser les références aux anciennes normes EN du chapitre 6.9, qui ont été remplacées par des normes EN ISO.
Décision à prendre:	Soumettre la proposition au Groupe de travail des normes pour examen et formulation de recommandations à l'intention de la Réunion commune.

Introduction

À la session d'octobre 2004 du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses, la Finlande (INF.26) a déclaré que les normes EN 61:1977 et EN 63:1977 du chapitre 6.9 étaient dépassées et qu'elles devraient être remplacées par des normes

_

^{*} Diffusée par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2005/49.

internationales plus récentes (voir le document TRANS/WP.15/181, par. 6 à 9). Le Groupe de travail a recommandé que la proposition visant à faire référence à des normes plus récentes soit d'abord soumise au Groupe de travail des normes de la Réunion commune.

Proposition

Révision des références à des normes dans le chapitre 6.9

6.9.2.10 Les éléments superposés dans les joints d'assemblage, y compris ceux des fonds et les joints entre le réservoir et les brise-flots et les cloisons doivent pouvoir résister aux contraintes statiques et dynamiques indiquées ci-dessus. Pour éviter une concentration de contraintes dans les éléments superposés, les pièces raccordées doivent être chanfreinées dans un rapport d'au plus 1/6.

La résistance au cisaillement entre les éléments superposés et les composants de la citerne auxquels ils sont fixés ne doit pas être inférieure à

$$\tau = \frac{Q}{1} \le \frac{\tau_R}{K}$$

où:

- τ_R est la résistance tangentielle à la flexion conformément à la norme EN ISO 14125:1998 [méthode des trois points] avec un minimum de $\tau_R = 10 \text{ N/mm}^2$, si aucune valeur mesurée n'existe;
- Q est la charge par longueur d'unité que le joint doit pouvoir supporter pour les charges statiques et dynamiques;
- K est le facteur calculé conformément au 6.9.2.5 pour les contraintes statiques et dynamiques;
- 1 est la longueur des éléments superposés.
- 6.9.4.2.1 Pour toute résine utilisée, il convient de déterminer l'allongement à la rupture selon la norme EN ISO 527-5:1997 et la température de déformation thermique selon la norme ISO 75-1:1993.
- 6.9.4.2.2 Les caractéristiques suivantes doivent être déterminées avec des échantillons découpés dans le réservoir. Des échantillons fabriqués parallèlement ne peuvent être utilisés que s'il n'est pas possible de découper des échantillons dans le réservoir. Tout revêtement doit être préalablement retiré.

Les essais doivent porter sur:

- l'épaisseur des couches de la paroi centrale du réservoir et des fonds;
- la teneur (masse) en verre, la composition du verre ainsi que l'orientation et la disposition des couches de renforcement;

- la résistance à la traction, l'allongement à la rupture et les modules d'élasticité selon la norme EN ISO 527-5:1997 dans la direction des contraintes. En outre, l'allongement à la rupture de la résine doit être établi au moyen d'ultrasons;
- la résistance à la flexion et à la déformation établies par l'essai de fluage à la flexion selon la norme ISO 14125:1998 pendant 1 000 heures avec un échantillon d'au moins 50 mm de largeur et une distance entre les supports d'au moins 20 fois l'épaisseur de la paroi. En outre, le facteur de déformation α et le facteur de vieillissement β seront déterminés par cet essai et selon EN 978:1997.
- 6.9.4.2.3 La résistance au cisaillement entre les couches doit être mesurée en soumettant des échantillons représentatifs à l'essai de traction selon la norme EN ISO 14130:1997.
